



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 18 - séance du 23 octobre 2025

Présidence : M. Gabriel Suter

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE – EFAJE et SIEGO)
7. **Préavis municipal n° 06/2025** relatif à « l'arrêté d'imposition 2026 »
 - a) Rapport de la commission des finances
8. Postulat de M. Philippe Duperrex
9. Propositions individuelles
10. Divers

M. Gabriel Suter, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames Stéphanie Masala, Noémie Friderici et Anne-Marie Romanens ainsi que Messieurs Jean-Charles Bollini, Attila Molnar sont excusés. Messieurs Frédéric Glauser et Raphaël Miazza sont absents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Une modification est apportée à l'ordre du jour avec l'ajout du point 8, postulat de M. Philippe Duperrex.

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2025

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 6 août 2025 par courrier électronique. La discussion est ouverte.

Le procès-verbal est accepté avec 2 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

En date du 11.09.2025, le bureau du conseil ainsi qu'une scrutatrice ont participé à un refresh du logiciel SwissVote utilisé lors du dépouillement des votations, merci aux participants.

Le Président demande aux conseillers et conseillères d'annoncer leurs absences aux séances le plus rapidement possible. Il est de votre devoir de vous excuser en amont.

Dans sa lettre du 09.09.2025, le Municipal Benjamin Jaquier annonce sa démission de la Municipalité de Goumoëns à compter du 31 décembre 2025. Sa décision est motivée par des raisons personnelles.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant.

5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

PACom

La Municipalité a reçu le 22.08.2025 l'arrêt du Tribunal cantonal. Les points suivants sont cités, soit l'admission du recours dirigé contre la révision partielle, limitée à la réduction du surdimensionnement de la zone à bâtir, de la planification d'affectation de la commune de Goumoëns.

Plusieurs incohérences entachent le redimensionnement de la zone à bâtir, l'application des critères cantonaux n'a pas été uniforme ce qui a de surcroît entraîné des inégalités de traitement.

Il appartiendra à la commune de reprendre la procédure de planification en traitant, de préférence dans le cadre d'une étape unique, le redimensionnement de la zone à bâtir et l'ensemble des questions liées à l'adoption d'un nouveau plan d'affectation communal (PACom), le dimensionnement n'étant pas le seul critère déterminant pour délimiter la zone à bâtir.

Le 15 septembre 2025 a eu lieu une réunion extraordinaire à la DGTL pour déterminer la suite à donner à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

A la suite de ces discussions, la Municipalité a décidé de déposer un recours au Tribunal Fédéral défendant que la cour n'a pas tenu compte de l'autonomie communale en matière d'aménagement du territoire, telle qu'elle est garantie par la Constitution cantonale et par l'art. 2 al. 3 LAT. L'affaire suit son cours.

ASIRE

Le 30 septembre 2025 a eu lieu la séance du Conseil intercommunal de l'ASIRE. En tant que suppléant du Municipal Paul Mermoud excusé, le Syndic a participé à cette séance et a proposé un amendement dans la révision de l'art 30 des statuts, qui a été refusé par l'assemblée. Il remercie les représentantes du Conseil communal de l'avoir suivi dans sa proposition d'amendement déposé.

Société du Hangar GLV Sàrl

La signature du contrat de vente est agendée au 29.10.2025.

M. Marc Dumartheray :

Triage des Grands-Bois

M. Jérémy Brand, garde forestier, termine son mandat le 31 octobre 2025 et nous le remercions. Le nouveau garde-forestier est Monsieur Mathieu Bichsel atteignable au 079/677 68 39.

Journée des forêts le 30.08.2025

Cette journée a été un franc succès avec la participation de 80 habitants, la présentation du castor, la visite du barrage et la présentation des plantes nuisibles ont été une partie du programme de la journée.

Castor

Le niveau du lac monte à vive allure ce qui provoque des dégâts sur les cultures et sur les chemins AF. La Municipalité est en étroite collaboration avec l'association BeaverWatch (association pour l'intérêt et le suivi du castor en Suisse) pour discuter des possibilités et trouver des moyens légaux et efficaces pour prendre des mesures. Les conséquences sur les infrastructures deviennent inquiétantes.

M. Benjamin Jaquier :

Démission

Il annonce sa démission en expliquant que sa vie professionnelle et privée devenait trop chargée. Il n'y aura pas d'élection complémentaire car nous sommes à moins d'une année des élections. La Municipalité tournera à quatre membres.

Séance d'informations le 13.11.2025 à la salle polyvalente

Ouverte à tous les habitants pour apprendre et obtenir plus d'informations sur les élections communales générales 2026

Eclairage public

Les luminaires sont en cours d'installation sur la dernière partie du village.

Le week-end du 18 octobre, l'éclairage du sud du village a subi des problèmes techniques et les luminaires se sont éteints. Une entreprise a procédé à l'étiquetage des luminaires. Nous remercions les habitants d'informer la commune lors de panne en précisant le numéro du lampadaire.

M. Gilles Bezençon :

RC 299

La réfection de la route de l'entrée de Goumoens-la-Ville, direction Echallens, et des chemins AF débouchant sur la RC 299 vont débuter le 03.11.2025. Des feux alternatifs seront mis en place.

Piste cyclable

En réponse à la demande de M. A. Molnar lors de la séance du 06.08.2025, les piétons sont autorisés à emprunter la piste cyclable mais il n'y aura pas de panneau de signalisation pour l'indiquer.

Les cailloux au bord de la piste cyclable seront supprimés et seront remplacés par une bordure herbeuse.

M. Paul Mermoud :

RAS

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : RAS

ASET : RAS

ASIRE : Mme Dominique Martin Fahrni transmet diverses informations suite à la séance du 30.09.2025 :

- Rentrée scolaire sereine ;
- Extension collège Poliez-Pittet effectuée ;
- Nouvelle apprentie dès août 2025 ;
- Caravane dentaire en octobre 2025 ;
- Statuts acceptés, amendement refusé.

EFAJE : Mme Emilie Augsburger transmet diverses informations :

- Nouveau membre élu ;
- Assemblée extraordinaire en mars 2026 ;
- Acceptation de l'adaptation des salaires du personnel éducatif.

SIEGO : M. Roger Turin lit le rapport de la commission des Conseils sur le budget de la SIEGO pour l'année 2026.

Monsieur C. Coquelin prend la parole et informe qu'il a fait une interpellation auprès de l'ASIRE concernant les cars postaux. L'augmentation de la population enfantine amène beaucoup de problèmes au niveau des transports (bus manquants, incivilités). L'arrêt de bus à Eclagnens n'est pas sécurisé. L'ASIRE a répondu que des réflexions sont en cours mais à ce jour il ne faut plus réfléchir mais agir pour y remédier. Il demande que des adultes soient présents lors des trajets des bus scolaires.

Madame M. Rodriguez Lamelas explique que l'ASIRE est en cours de réflexion pour augmenter la fréquence des bus, elle cite que la communication entre les parents et l'ASIRE est très mauvaise.

Monsieur N. Dutruy signale que les parents participent aux assemblées de l'ASIRE et doivent davantage communiquer et informer des problèmes relevés.

Le Syndic intervient et demande que les parents s'adressent directement à l'ASIRE. Le Municipal G. Bezençon est membre du CODIR de l'ASIRE mais la commune délègue ses responsabilités à l'association. Les incivilités sont connues et le problème se situe au niveau de l'éducation des enfants.

7. **Préavis municipal n° 06/2025** relatif à « l'arrêté d'imposition 2026 »
a) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 06/2025 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Stany Rochat pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Charles Bollini, Sven Helm et Nicolas Dutruy.

Le Président ouvre la discussion.

Madame M. Rodriguez Lamelas demande si l'ASIRE a voté le changement des statuts ?

Le Syndic répond que ce sont les communes qui vont se prononcer, si les 14 communes valident, les statuts seront acceptés, si une commune refuse, ils seront refusés. Au 31.12.2025, on connaîtra le résultat. Le budget sera redistribué à l'ASIRE et la commune récupérera un certain pourcentage.

Le préavis municipal est accepté avec 2 abstentions, avec un taux d'imposition de 75.5 points pour :

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pas de changement pour les autres catégories d'impôts.

8. Postulat M. Philippe Duperrex

Le Président explique qu'un postulat est de la compétence de la Municipalité et une motion de la compétence du Conseil communal.

Le Président passe la parole au postulant, Monsieur Ph. Duperrex, qui explique que la situation actuelle du barrage des castors devient critique. Le barrage a augmenté progressivement en hauteur, ce qui a pour conséquence, la montée du niveau de l'eau dans les zones adjacentes, menaçant les cultures agricoles et les infrastructures routières.

Il demande à la Municipalité de contacter les autorités compétentes pour la mise en place d'une régulation du niveau d'eau de ce barrage par des solutions techniques. Il est dans l'intérêt de la commune de protéger ses biens. Une gestion plus adaptée de ce barrage est une nécessité pour prévenir des conséquences indésirables à court et moyen terme.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur C. Coquelin prend la parole et demande à la Municipalité s'il s'agit d'une zone biologique protégée ? Biotop ?

Le Municipal Marc Dumartheray aurait souhaité une meilleure communication par le biais d'une rencontre. Il cite qu'il faut avancer vite mais que plusieurs acteurs évoluent sur ce sujet. Le problème du sous-effectif freine les démarches. Il propose de ne pas voter le postulat car les démarches sont déjà avancées. Il précise que la flore va se modifier considérablement (marécage).

Monsieur A. Perusset intervient en expliquant que tout le matériel des cibles est touché. Les démarches sont avancées avec l'armée et cette dernière va intervenir.

Monsieur C. Coquelin prend la parole et explique les risques de pollution. Si la zone touche la butte du tir, il y a un risque de pollution des zones souterraines.

Monsieur N. Dutruy demande le vote du postulat qui est un élément favorable pour la validation de la démarche et montrer l'intérêt de la commune à défendre ce sujet.

Monsieur C. Risch appuie la démarche de M. Duperrex et précise qu'une interpellation pourrait également être déposée.

Monsieur Dumartheray reprend la parole et cite que la commune n'est pas insensible à cette problématique. Le Conseil d'Etat bloque les démarches et réagit également sur la problématique des loups.

Le postulant encourage la Municipalité à agir car cette situation stagne depuis le mois de juin.

Le postulat ne suscite aucune remarque supplémentaire, il est accepté à l'unanimité.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

Monsieur A. Perusset questionne la Municipalité sur le futur passage piéton au bas de la rue Château-Dessus.

Le Municipal Benjamin Jaquier répond que la commune attend une offre d'un lampadaire solaire.

Madame E. Augsburger revient sur les problèmes des transports scolaires et l'ASIRE. Il règne un gros flou sur les horaires des bus. L'entreprise CarPostal confirme que les deux bus présents à 8h sont publics, les deux lignes sont ouvertes à tous.

Monsieur R. Turin prend la parole concernant la sonorisation de l'église, elle n'est pas de bonne qualité et demande à la commune d'y remédier. Le Municipal Dumartheray répond que les demandes d'offres étaient onéreuses. La sonorisation lors d'ensevelissement peut être améliorée par les pompes funèbres. M. Turin précise que le problème demeure également lors des cultes.

Monsieur P. Keller intervient au sujet du barrage du castor et rappelle que lors de la période estivale, on sensibilisait la population afin d'éviter les points d'eau stagnant pour aider l'éradication des moustiques tigres mais à ce jour la commune crée des zones marécageuses.

Monsieur M. Chenal précise que les zones marécageuses sont positives pour la prolifération des batraciens qui eux mangent les moustiques.

Une personne demande la raison du sens unique à Villars-le-Terroir. Le Municipal Benjamin Jaquier répond que cela concerne le trafic des bus scolaires.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 21h45.

Le Président :

La Secrétaire :